

Les avantages du dispositif

- Une économie de 220 € à 655 € par an sur les frais de garde de vos enfants âgés de moins de 3 ans. Cette aide est exonérée d'impôt sur le revenu*.
- Une aide cumulable avec les prestations légales versées par la CAF.
- Un compte personnel sur internet pour rechercher un prestataire et payer vos intervenants.
- Une assistance téléphonique à votre disposition
Des conseillers spécialisés dans la garde d'enfants sont à votre écoute pour vous renseigner sur l'utilisation du Ticket CESU et pour rechercher le prestataire le plus adapté à votre demande.

* Dans la limite de 1 830 € d'aides au titre des services à la personne par an et par bénéficiaire.



Plus simple, choisissez le Ticket CESU dématérialisé

Avec le Ticket CESU dématérialisé, votre compte personnel e-Ticket CESU, accessible sur www.cesu-fonctionpublique.fr, est chargé du montant de vos droits.

- Plus simple, vous réglez votre intervenant sur internet en 3 clics.
- Plus précis, vous réglez la prestation au centime près.
- Plus rapide, votre intervenant dispose du règlement sous 24h sur son compte internet.
- Plus sûr, vous évitez tout risque de perte ou de vol de vos tickets.
- Plus écologique, vous réduisez la consommation de papier.

Pour obtenir le Ticket CESU dématérialisé, n'oubliez pas de cocher sur le formulaire de demande la case prévue à cet effet.

Ce mode de paiement sur internet n'est actuellement utilisable que pour payer une assistante maternelle ou un autre intervenant pour la garde d'enfant dont vous êtes l'employeur direct.



Comment nous contacter ?

Pour plus d'informations sur le programme Ticket CESU - garde d'enfant de moins de 3 ans et faire votre demande, connectez-vous sur le site :

www.cesu-fonctionpublique.fr

Envoyez votre dossier complet à :

Ticket CESU - garde d'enfant 0-3 ans
TSA 26607
95905 CERGY-PONTOISE CEDEX 9

Contactez notre assistance téléphonique au :

01 74 31 92 17

du lundi au vendredi de 9h à 20h

Sites utiles :

www.fonction-publique.gouv.fr
www.servicessalapersonne.gouv.fr
www.pajemploi.urssaf.fr



Agents de l'Etat, votre employeur participe aux frais de garde de vos enfants âgés de 0 à 3 ans*

*Jusqu'à leur 3^{ème} anniversaire



www.cesu-fonctionpublique.fr



Le dispositif

Dans le cadre de l'action sociale interministérielle, le ministère chargé de la fonction publique a créé **une aide financière sous forme de Chèques emploi service universels** préfinancés pour les agents de l'Etat ayant au moins un enfant de moins de 3 ans.

Cette participation de l'Etat aux frais de garde d'enfants contribue également à promouvoir le développement des services à la personne.

Qu'est-ce que le Ticket CESU – garde d'enfant de moins de 3 ans ?

C'est un titre spécial de paiement préfinancé par l'Etat qui permet de rémunérer les salariés ou organismes à qui vous faites appel pour la garde de votre enfant âgé de moins de 3 ans.

Vous pouvez choisir et payer le mode de garde qui vous convient le mieux :

- une **structure de garde d'enfants hors du domicile**: crèche, halte-garderie, jardin d'enfants.
- un **salarié en emploi direct** : assistante maternelle, garde à domicile, garde partagée, garde occasionnelle, baby-sitting.
- une **entreprise ou une association**, prestataire de services ou mandataire agréé.

Le Ticket CESU – garde d'enfant existe sous 2 formes :

- les **Ticket CESU papier** : d'une valeur de 5, 10, 15 ou 50 € et réunis en carnets, ils sont nominatifs.
- le **Ticket CESU dématérialisé** : compte personnel et sécurisé en ligne, il remplace le carnet de CESU papier (voir encadré).



Qui peut bénéficier du dispositif ?

Le Ticket CESU – garde d'enfant de moins de 3 ans est destiné aux agents¹ rémunérés sur le budget de l'Etat. Pour en bénéficier, vous devez notamment justifier de la charge effective et permanente d'un enfant âgé de moins de 3 ans.

Toutes les conditions d'attribution de la prestation sont précisées dans la circulaire DB-2BPSS n°11-3407C / DGAFP-B9 n°11-MFPF1132350C du 28 novembre 2011.

Quel est le montant de vos droits en 2012 ?

Le montant annuel de l'aide, en année pleine, est de **220 €, 385 € ou 655 €**. Il est fonction du revenu fiscal de référence de l'année 2010 et du nombre de parts du (des) foyer(s) fiscal(aux) des personnes ayant la charge de l'enfant.

Le droit est ouvert à compter de la fin du congé de maternité ou d'adoption². Le montant de l'aide est proportionnel au nombre de mois dans l'année pendant lesquels sont remplies les conditions d'âge de l'enfant.

Exemple : les parents dont l'enfant aura 3 ans le 7 septembre 2012, pourront prétendre aux 9/12ème du montant annuel de l'aide, calculé en fonction du barème de revenus.

Pour connaître le montant exact de vos droits à l'aide CESU – garde d'enfant de moins de 3 ans, faites une simulation sur le site www.cesu-fonctionpublique.fr

Comment faire votre demande ?

1. Remplir les deux documents suivants, disponibles sur le site www.cesu-fonctionpublique.fr ou auprès de votre service ministériel d'action sociale.

- Formulaire de demande de l'année.
- Attestation de garde à titre onéreux (obligatoire à compter du 01/01/2012).

Astuce : pré-remplissez votre formulaire sur www.cesu-fonctionpublique.fr

2. Joindre les photocopies des pièces suivantes :

- Livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné).
- Avis d'impôt sur les revenus de 2010 de chaque conjoint (toutes les pages).
- Dernière feuille de paie du demandeur (moins de trois mois) avec le code MIN lisible.

3. Compléter votre dossier en fonction de votre situation familiale avec les photocopies des pièces suivantes :

- Si **congé maternité ou d'adoption achevé en 2012²**: attestation de reprise d'activité signée par votre service de gestion du personnel.
- Si **parents séparés/divorcés avec ou sans résidence alternée** : double signature du formulaire ou attestation du versement des prestations familiales ou convention/jugement du tribunal.
- Si **demande de partage de l'aide**: attestation spécifique disponible sur www.cesu-fonctionpublique.fr et attestation CAF de versement réparti entre les deux parents.
- Si **décès du conjoint agent de l'Etat** : titre de pension de réversion.

Et ensuite

Vous recevrez un courrier ou un courriel confirmant la réception de votre dossier puis un autre indiquant vos identifiants personnels pour consulter en ligne l'état d'avancement de votre dossier.

Dans un délai maximum de 2 mois après acceptation de votre dossier, vous recevrez le montant de votre aide Ticket CESU – garde d'enfant :

- soit par **La Poste, à votre domicile**, si vous avez choisi des Ticket CESU papier.
- soit **directement crédité sur votre compte e-Ticket CESU**, si vous avez choisi le Ticket CESU dématérialisé.

¹ Fonctionnaires, ouvriers d'Etat, agents non titulaires, magistrats, militaires affectés et/ou résidant en France métropolitaine ou dans les DOM, ainsi que leurs conjoints survivants titulaires d'une pension de réversion.

² Si la conjointe de l'agent ne travaille pas, le calcul se fait à partir de la date de naissance + 10 semaines pour le 1^{er} et 2^{ème} enfants, 18 semaines à partir du 3^{ème} et 22 en cas de naissance multiple. Si le congé d'adoption n'est pas pris, ou pris partiellement, les délais réglementaires seront fictivement appliqués.

